

# LÉGISLATION ET PROGRÈS SOCIO-ÉCONOMIQUE DANS LE MONDE ANGLOPHONE

Fruit de l'époque des Lumières, l'idée de progrès socio-économique reflète la foi en la perfectibilité de l'ordre social. Au fil de l'histoire, les situations de nature à fragiliser le capitalisme au sein des sociétés sont apparues comme constitutives de ce système. Par conséquent, celui-ci doit sa pérennité à la capacité qu'ont eue les sociétés à trouver une voie hors de ces impasses potentielles. Les nouveaux chemins empruntés ont eu pour vocation d'ouvrir de nouvelles perspectives, susceptibles non seulement d'assurer la viabilité du système, mais également de contribuer, à travers les transformations induites, au progrès socio-économique. Ce numéro tente de répondre, à partir de l'exemple des États-Unis et du Royaume-Uni, aux diverses interrogations que suscite le rôle de la législation dans la réalisation de cet idéal. Notion mouvante dans le temps et dans l'espace, le progrès socio-économique se définit de manière variable, au gré des traditions politiques nationales, des idéologies, et des crises. Il pose inlassablement la question de l'exigence démocratique : dans quelle mesure une contrainte doit-elle être imposée aux structures socio-économiques, dans l'intérêt général ? Quelle est la contribution réellement apportée au progrès socio-économique par les lois promulguées afin d'en créer les conditions ? L'avènement de l'État-providence et sa consolidation, l'influence du pouvoir législatif, et, enfin, le lien entre législation et contre-pouvoirs, tels sont les trois fils conducteurs que suivent les contributions réunies dans cet ouvrage, entre analyse et critique.

Illustration de couverture : Istockv

Volume 29 N°1 2013

24 €

ISBN : 978-2-343-01960-4



9 782343 019604

Cynos

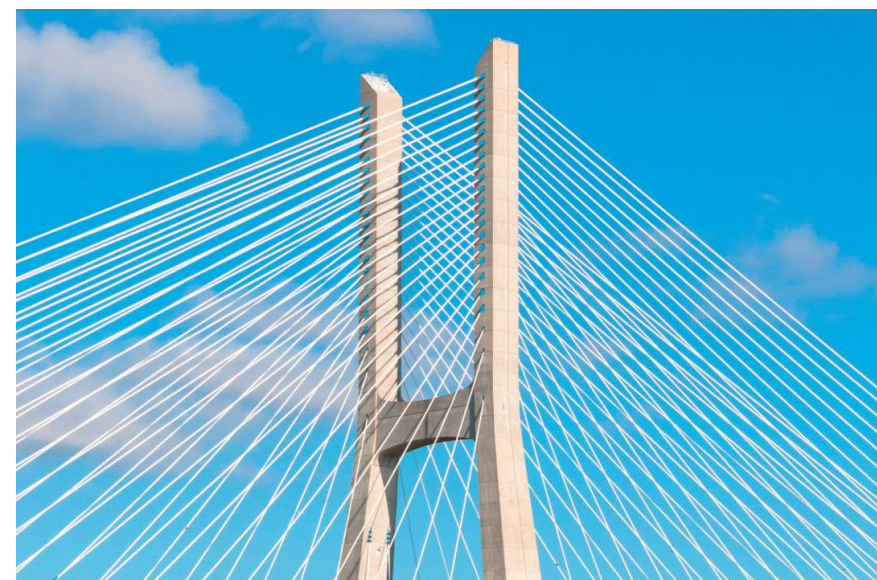
LÉGISLATION ET PROGRÈS SOCIO-ÉCONOMIQUE  
DANS LE MONDE ANGLOPHONE



Responsables du numéro

Ruxandra Pavelchievici et Didier Revest

# LÉGISLATION ET PROGRÈS SOCIO-ÉCONOMIQUE DANS LE MONDE ANGLOPHONE



L'Harmattan